

**DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**  
**du jeudi 02/01/2025 (9h) au jeudi 13/02/2025 (12h)**

**III- Zonage d'assainissement collectif soumis à  
enquête publique**

**A - Documents relatifs à la procédure et avis émis sur le  
projet**

**A1 - Délibération n°24-0245 du 6 juin 2024**



**Délibération n°DEL-24-0245**

**Approbation d'un plan de zonage assainissement (annule et remplace la délibération DEL-18-0460 du 28 juin 2018)**

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi six juin à neuf heures quarante-et-un, sous la présidence de Vincent TERRAIL-NOVES, 1er Vice Président, le Bureau s'est réuni à Toulouse, 6 rue Leduc - Locaux Toulouse Métropole - salle Métropole.

**Participants**

Afférents au Bureau :	68
Présents :	60
Procurations :	5
Date de convocation :	31 mai 2024

**Présents**

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aussonne	M. Michel BEUILLE
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	M. Alain TOPPAN
Cugnaux	M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Camille POUPONNEAU
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC
Saint-Jory	M. Victor DENOUVION
Saint-Orens	M. Serge JOP
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	M. Christophe ALVES, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. Sacha BRIAND, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Francis GRASS, Mme Laurence KATZENMAYER, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES.

	M. Antoine MAURICE, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, Mme Gnadang OUSMANE, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Jean-François PORTARRIEU, Mme Agathe ROBY, M. Thierry SENTOUS, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Dominique FOUCHIER
Villeneuve-Tolosane	M. Romain VAILLANT

**Conseillers ayant donné pouvoir**

	Pouvoir à
M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Ida RUSSO
M. Djillali LAHIANI	Jean-Michel LATTES
Mme Julie PHARAMOND	François CHOLLET
M. Bertrand SERP	Sacha BRIAND
Mme Nadia SOUSSI	Gaëtan COGNARD

**Conseillers excusés**

Aucamville	M. Gérard ANDRE
Montrabé	M. Jacques SEBI
Toulouse	M. Jean-Luc MOUDENC

**Délibération n° DEL-24-0245****Approbation d'un plan de zonage assainissement (annule et remplace la délibération DEL-18-0460 du 28 juin 2018)****Exposé**

L'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'élaboration d'un plan de zonage en assainissement afin de délimiter :

- les zones d'assainissement collectif où la collectivité assure la collecte et l'épuration des eaux usées domestiques ;
- Les zones d'assainissement non collectif où la collectivité assure, a minima, le contrôle des installations d'assainissement autonome.

Sur le territoire de Toulouse Métropole, le zonage d'assainissement actuel correspond à l'association des zonages communaux, approuvés après enquête publique, entre 2000 et 2006. Ainsi, ce zonage nécessite une révision de manière à créer un document unique à l'échelle de la métropole, à l'actualiser au regard des évolutions du territoire ainsi qu'à le mettre en cohérence avec le projet de PLUi-H.

Le zonage ne pourra être approuvé qu'après évaluation environnementale, conformément à la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Occitanie du 1/08/17, et après enquête publique qui sera menée conjointement avec celle du PLUiH.

La présente délibération a pour objet d'arrêter le zonage d'assainissement sur le territoire de Toulouse Métropole, joint en annexe, avant sa soumission à l'enquête publique.

**Décision**

Le Bureau,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2224-10,

Vu la délibération du Conseil de la Métropole portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau et au Président,

Vu l'avis favorable de la Commission consultative du Bureau du 23 mai 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1**

D'acter le projet de zonage d'assainissement dont le plan est joint en annexe à la présente délibération.

**Article 2**

De soumettre le projet de zonage d'assainissement à enquête publique réalisée conformément au Chapitre III du Titre II du livre Ier du Code de l'Environnement.

**Article 3**

La présente délibération annule et remplace la délibération n°18-0460 adoptée le 28 juin 2018 par le Conseil de la Métropole.

**Article 4**

Il sera rendu compte de la présente délibération au Conseil de la Métropole.



**Résultat du vote :**

Pour	65
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publié le : 10 JUIN 2024

Reçu à la Préfecture le 10 JUIN 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC